

SOCIÉTÉ

Les opposants au projet de logements ne faiblissent pas

CAMON Après s'être réunis devant la mairie mercredi, les opposants au projet de la Venise verte, accordé par la ville près du marais aux-bœufs, ont rencontré un avocat jeudi. Des recours devraient ainsi être déposés devant le tribunal administratif avant la date limite du 15 septembre.

LES FAITS

Projet : 31 logements de standing la Venise verte
Architecte : Ranson & Bernier
Promoteur : Grégoire Camille Blondel, Archipel, AMB investissements, SAS S2J
Mars 2021 : la mairie annonce le projet sur la friche des ateliers nautiques
10 juillet 2022 : permis de construire accordé
1^{er} septembre : des opposants au projet se manifestent
4 septembre : l'opposition se structure. Les opposants étaient à la réderie de Camon pour recueillir des signatures pour la pétition contre la construction de cette résidence
7 septembre : manifestation devant la mairie de Camon. Annonce de la rencontre avec un avocat pour préparer des recours. Loïc Folleat de l'opposition municipale et l'association de protection et de sauvegarde du site et de l'environnement des Hortillonnages envoient une lettre ouverte au maire.
8 septembre : rencontre avec un avocat pour lancer le dossier de recours.



Les opposants au projet de Venise verte ont fait signer une pétition dimanche 4 septembre à la réderie de Camon. (Photo d'archives/Perspective: cabinet d'architecte Rémi Ranson)

31 LOGEMENTS PRÉVUS

Le terrain qui accueillait autrefois les ateliers de réparation de bateaux Villetard près du marais aux-bœufs, en bordure de Somme, le long du chemin de halage, devrait accueillir un projet immobilier de 31 logements haut de gamme. La parcelle est libre depuis la fermeture des ateliers, en 2009. La société de promotion immobilière, intitulée La Venise verte, regroupe plusieurs investisseurs et notamment le cabinet d'architecte amiénois Rémi Ranson. Les logements devraient proposer de grandes terrasses et des jardins en accessibilité.



LAURENCE DUPIN

La mobilisation ne faiblit pas face au projet de la Venise verte à Camon. Les opposants continuent leur mobilisation et se réunissent à nouveau devant la mairie à 18 h 30 ce mardi 13 septembre pour annoncer leurs avancées. Ils ont jusqu'au 15 septembre pour déposer un ou des recours contre le projet et cela va, sans doute, être chose faite. Jean-Michel Sauguret de l'association SOS hortillonnages précise : « Nous devons encore rencontrer l'avocat pour déposer un dossier qui tienne bien la route ».

Olivier Malouingne, membre des opposants, précise que « cela bouge pas mal. Nous avons obtenu environ 3 500 signatures à la pétition contre le projet. C'est du jamais vu. L'avocat a entre les mains le dossier pour le dépôt de recours. Nous allons annoncer ce qu'il en est mercredi soir : qui seront les personnes physiques et morales, combien de recours seront déposés. Il y a un vrai engouement envers notre mobilisation et à notre démarche ». En effet, c'est maintenant à l'avocat de déterminer qui seront les personnes à l'origine de ce recours. « L'association de sauvegarde des

hortillonnages est très impliquée. C'est aujourd'hui un véritable acteur auprès de nous. Notre cause est devenue la leur », confie Olivier Malouingne. Le collectif était d'ailleurs présent à la fête des jardiniers à Rivery ce week-end.

DES OPPOSANTS À BORÉALIA PARMIS LES MÉCONTENTES

L'opposition municipale Bougeons pour Camon, par la voix de Loïc Folleat, a envoyé une lettre ouverte au maire de la commune, Jean-Claude Renaux, la semaine dernière. « Nous n'avons pas eu de réponse », précise l'élu de l'opposition. « Je n'en attendais pas vrai-

ment de toute façon. » L'association de protection et de sauvegarde du site et de l'environnement des Hortillonnages avait fait de même. Dans cette lettre, les responsables de l'association prédisaient : « Notre association s'inquiète à son tour et appuie le mouvement de désapprobation d'un tel projet (...) Le classement ou reclassement de cette aire maintes fois inondée en terrain constructible interpellé en effet. Plus symboliquement, avec ce projet, c'est un peu les hortillonnages que l'on réduit. » Parmi les opposants, on retrouve des membres de l'association PATAT (Préserveons l'Avenir des

Terres Amiénoises pour Tout.e.s), l'association de protection et de sauvegarde du site et de l'environnement des Hortillonnages, SOS hortillonnages et de nombreux riverains ou habitants de Camon. Pour rappel, l'association PATAT, anciennement le collectif Horror Boréalia, a été créée en opposition au projet de future ZAC Boréalia 2 qui s'étend sur 195 hectares à l'ouest d'Amiens dans le quartier Renancourt. ■

Vous pouvez retrouver toutes les dernières informations du collectif sur sa page Facebook : non à la bétonisation de Camon



du 15 au 21 septembre,
PRIX EXCEPTIONNELS
sur matériels en stock!!!








Matériels pour PARTICULIERS,
PROFESSIONNELS, COLLECTIVITES.

19, Av. Roger Dumoulin
 E. I. Nord
80080 AMIENS
03 22 44 44 60

ZAC Val de Noye
 7, Rue Philippe VEROYE
80250 AILLY S/ NOYE
03 22 41 03 28